

Information de la Conférence tripartite de la formation professionnelle

Lors de sa séance du 21 novembre 2023, la Conférence tripartite de la formation professionnelle CTFP a discuté des révisions en cours concernant d'une part les bases de la formation en culture générale, d'autre part la maturité professionnelle ; les ordonnances et plans d'études cadre y relatifs seront soumis lors d'une prochaine étape à consultation. Par ailleurs la CTFP s'est également intéressée aux résultats de la dernière enquête du baromètre des transitions.

Projet « Maturité professionnelle 2030 »

Afin que la maturité professionnelle (MP) reste une offre de formation attrayante pour les jeunes, un projet a été lancé en début d'année afin d'examiner les besoins d'adaptation de la MP. Les travaux préparatoires et les études approfondies visant à optimiser les bases de la MP ont servi de base pour le projet [Maturité professionnelle 2030](#). Il s'agit notamment de recommandations de la Commission fédérale de la maturité professionnelle (CFMP). L'ordonnance sur la maturité professionnelle a surtout besoin d'ajustements et de précisions dans le sens d'une meilleure compréhension ou d'une réglementation plus judicieuse sur la base des expériences faites. Les adaptations du plan d'étude cadre (PEC-MP) sont également principalement de nature formelle. Afin de maintenir l'aptitude des titulaires d'une maturité professionnelle à étudier dans les hautes écoles spécialisées, de petites adaptations ont en outre été apportées aux compétences disciplinaires de la première langue nationale et des mathématiques ainsi qu'aux compétences transversales de toutes les disciplines (y compris le travail interdisciplinaire). En outre, des directives sur le *Blended Learning* ont été rédigées.

La CTFP a pris connaissance de l'état d'avancement des travaux du projet L'ordonnance et le plan d'étude cadre seront soumis à consultation au printemps 2024.

Projet « Culture générale 2030 »

Les bases de la formation en culture générale sont actuellement en révision, afin d'ajuster l'enseignement dispensé dans le cadre de la formation professionnelle initiale aux exigences de la société et du marché du travail de demain. A cet égard, le projet [Culture générale 2030](#) prévoit une révision de l'ordonnance concernant les conditions minimales relatives à la culture générale dans la formation professionnelle initiale ainsi qu'un nouveau plan d'étude cadre (PEC). Les partenaires de la formation professionnelle, la haute école en formation professionnelle ainsi que les hautes écoles pédagogiques ont participé activement au processus de révision. Les principes de révision établis par les partenaires de la formation professionnelle dans une première phase du projet ont été pris en compte et respectés.

La CTFP a pris connaissance de l'ordonnance et du PEC. Une audition auprès des acteurs concernés est prévue au printemps 2024. La révision prévoit notamment l'introduction de compétences clé pour l'apprentissage tout au long de la vie, comme par exemple faire la distinction entre les sources et les contenus pertinents et non pertinents, ou encore identifier, développer et mettre en œuvre des méthodes anticipatives, entrepreneuriales et innovantes de résolution des problèmes. L'orientation vers les compétences est ainsi mise en œuvre de manière cohérente et les processus d'optimisation de l'interface entre l'enseignement des connaissances professionnelles et celui de la culture générale sont également élaborés.

Le projet partiel 4 concernant la préparation de la mise en œuvre a débuté, il est prévu de développer des instruments permettant une mise en œuvre de la révision harmonisée au niveau national.

Marché des places d'apprentissage

Une des tâches de la CTFP est d'observer l'évolution du marché des places d'apprentissage et d'évaluer si des besoins d'action sont nécessaires. A cet égard, le [baromètre des transitions](#) est une bonne base d'information. En effet, grâce à des enquêtes représentatives effectuées auprès des entreprises et des jeunes, *gfs.bern*, mandaté par le SEFRI, dresse un état des lieux 2 fois par an de la situation actuelle des jeunes qui passent de l'école obligatoire au degré secondaire II.

La CTFP a pris connaissance avec intérêt des principaux de l'enquête 2023. Le marché des places d'apprentissage est globalement stable. L'offre des places d'apprentissage reste toujours plus importante que la demande. Un fait intéressant est l'intérêt grandissant des jeunes à faire une année intermédiaire avant de débiter le secondaire II, ce qui aurait notamment des répercussions sur le processus de choix d'une profession.

Sommet national de la formation professionnelle

Le sommet national présidé par le conseiller fédéral en charge de la formation, Guy Parmelin, a réuni la présidente et le vice-président de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique, le président de la Conférence suisse des offices de la formation professionnelle, la Secrétaire d'Etat du SEFRI, ainsi que des représentants de l'Union patronale suisse, de l'Union suisse des arts et métiers, de l'Union syndicale suisse, et de Travail.Suisse. Les propositions soumises par la CTFP ont toutes été approuvées.

→ [Communiqué de presse](#)

Contact et informations complémentaires

tbbk-ctfp@sbfi.admin.ch

www.tbbk-ctfp.ch